

**La mobilisation des associations latino-américaines**  
**auprès des consulats latino-américains**

Paris, le 27 novembre 2009

Journée d'étude sur les Accords de Réadmission

organisée par Migreurop

Pendant les dernières années les associations de migrants latino-américaines se mobilisent pour la cause des sans-papiers au niveau local à Paris. Dans le cadre de nos actions, d'une part, nous avons observé en France et au niveau européen la mise en place des politiques migratoires qui déshumanisent le phénomène migratoire. L'adoption de la Directive de la Honte en juin 2008 par le Parlement Européen et l'approbation du Pacte Européen sur l'Immigration et l'Asile en novembre de la même année reflètent la volonté des autorités politiques européennes sur la question de la « gestion des flux migratoires » : contrôle des frontières, renforcement de la logique utilitariste des migrations et coordination européenne dans le cadre de l'expulsion d'immigrants en situation irrégulière. D'autre part, nous subissons les conséquences concrètes et quotidiennes des actions de l'Etat français face aux migrants : mise en rétention de latino-américains et, dans certains cas, leur expulsion pour ne pas avoir des papiers.

Cette politique a fait l'objet d'un refus de la part de certains chefs d'Etat latino-américains et notamment de l'Union des Nations sud-américaines (UNASUR). Or, souvent un certain nombre de consulats latino-américains octroient des laissez-passer facilitant l'expulsion de migrants latino-américains, ce qui est contraire aux positionnements des chefs d'Etat (nous pensons notamment à Evo Morales, Rafael Correa ou encore Michelle Bachelet). Pour cette raison, nous avons envoyé une lettre à tous les chefs d'Etat de l'Amérique latine et Caraïbes en juillet 2009 leur demandant de rappeler à leurs représentations diplomatiques de ne pas signer des laissez-passer :

*« Dans le cadre d'une procédure d'expulsion, une fois épuisées les pressions des organisations de défense des droits des immigrants et les recours devant les tribunaux, le détenu est emprisonné dans un centre dit de rétention en attendant son expulsion. Si la police ne parvient pas à avoir accès au passeport de l'immigrant, elle s'adresse aux consulats pour demander un laissez-passer.*

*Car sans laissez-passer, l'expulsion est impossible et la libération assurée après trente jours de détention.*

*C'est la raison pour laquelle nous sollicitons votre intervention auprès de votre représentation diplomatique afin d'empêcher qu'en octroyant un laissez-passer, celle-ci ne devienne l'exécutrice de l'expulsion de son propre ressortissant, alors même qu'elle lui doit protection et assistance ».* (Extrait de la lettre envoyée aux chefs d'Etat latino-américains le 27 juillet 2009)

L'envoi de cette lettre a été suivi par une série d'entretiens avec les consulats notamment des pays andins pour leur demander de ne pas signer des laissez-passer. Par ailleurs, nous faisons de façon permanente un suivi des cas des latino-américains en rétention pour éviter l'octroi des laissez-passer et nous assurer de l'engagement de certaines représentations diplomatiques de ne pas signer ce document qui permettrait leur expulsion.

En octobre 2009, en raison de la visite des représentants du Secrétariat National du Migrant de l'Equateur (SENAMI), nous avons rendu personnellement une lettre adressée à Rafael Correa, président de l'Equateur et aussi président pro-tempore de l'UNASUR dans laquelle nous manifestons notre engagement pour la cause des migrants et notre soutien au projet d'une politique migratoire régionale pour l'Amérique latine qui se veut un modèle alternatif à celui proposé par la France et l'Union Européenne. Dans ce contexte, nous demandons aux Etats membres de l'UNASUR:

*« la consolidation d'un dialogue conséquent sur les migrations avec l'Union Européenne fondée sur le respect absolu du droit international et des droits fondamentaux des êtres humains, du droit à la liberté de circulation et d'installation,*

*la reconnaissance des contributions économiques, sociales et culturelles des migrants dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil, le rejet total d'actions discriminatoires contre les migrants et la mise en œuvre de la réciprocité historique après l'accueil généreux en Amérique latine d'émigrants européens,*

*des actions concrètes dans le cadre des négociations bilatérales et multilatérales pour la régularisation des immigrants en situation irrégulière dans le territoire européen et l'interdiction de l'expulsion des immigrants, ce qui représente dans des très nombreux cas la séparation des familles et la violation au droit à la vie privée et familiale ».* (Extrait de la lettre ouverte à Rafael Correa du 24 octobre 2009).

Nous sollicitons que ces points constituent une partie centrale du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Européenne et l'Amérique latine et Caraïbes en Espagne en 2010 et représentent un enjeu fondamental du Partenariat Stratégique Bi-régional.

William Herrera

Union des Associations

Latino-américaines en France